

សាធារណៈ/Public



ឯកសារបកប្រែ
TRANSLATION/TRADUCTION
 ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 27-Feb-2012, 08:47
 CMS/CFO: Phok Chanthan

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
 Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
 Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Kingdom of Cambodia
 Nation Religion King
 Royaume du Cambodge
 Nation Religion Roi

MÉMORANDUM – CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

À : Toutes les parties, dossier n° 002 **Date :** 21 février 2012

DE : Juge NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance

COPIE : Tous les juges de la Chambre de première instance ; la juriste hors-classe de la Chambre de première instance

OBJET : Audiences supplémentaires consacrées à la présentation d’arguments oraux par rapport aux documents (s’ouvrant le 12 mars 2012)

1. Tel qu’indiqué dans son mémorandum n° E172 notifié (en anglais et en khmer) le 21 février 2012, la Chambre de première instance, à la reprise des débats le 12 mars 2012, allouera du temps à la présentation d’arguments oraux par les parties concernant tous les documents qu’elles ont proposé de produire en ce qu’elles considèrent qu’ils revêtent une pertinence dans le cadre du premier procès dans le dossier n° 002 (voir les documents n° E109/1.1, n° E109/2.1, n° E109/4, n° E109/6.2) et qui n’ont à ce jour pas encore été débattus contradictoirement. Les parties seront invitées à présenter oralement leurs arguments en la matière en lieu et place du dépôt d’observations écrites.

2. Afin de faciliter leur déroulement, la Chambre de première instance précise que ces audiences porteront sur les catégories restantes de documents énumérées ci-dessous et qui comprennent des documents figurant au dossier :
 - Toutes les catégories de documents proposés par les co-procureurs qui n’ont pas été examinés au cours des précédentes audiences consacrées aux documents s’étant tenues du 16 au 19 janvier et le 16 février 2012, à savoir¹ :

¹ Les documents énumérés par les co-procureurs peuvent inclure des documents qui sont référencés dans les notes de bas de page de la Décision de renvoi. La Chambre entendra les arguments des parties concernant tous les documents restants qui sont visés dans les notes de bas de page de la Décision de renvoi et qui n’ont pas été mentionnés par les co-procureurs par la suite. La Chambre n’entendra pas d’arguments relatifs à des documents indiqués dans des annexes qui lui ont déjà été présentés et à propos desquels

A6 – Biographies rédigées sous le régime du KD : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.6 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.6 (41 documents) ;
 A7 – Documents du régime du KD relatifs au commerce : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.7 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.7 (169 documents) ;
 A8 – Dossiers du district de Tram Kak : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.8 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.8 (57 documents) ;
 A9 – Registres de prisonniers à S-21 : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.9 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.9 (297 documents) ;
 A10 – Aveux obtenus à S-21 : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.10 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.10 (345 documents) ;
 A11 – Transcriptions des audiences du procès dans le cadre du dossier n° 001 : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.11 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.11 (12 documents) ;
 A14 – Rapports de localisation de site : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.14 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.14 (2 documents) ;
 A15 – Cartes et photographies : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.15 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.15 (461 documents) ;
 A16 – Enregistrements audio et vidéo : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.16 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.16 (398 documents) ;
 A17 – Documents relatifs aux communications internationales : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.17 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.17 (158 documents) ;
 A18 – Articles de la presse internationale : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.18 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.18 (372 documents) ;
 A19 – Articles scientifiques, rapports analytiques et livres : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.19 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.19 (231 documents) ;
 A20 – Rapports de commission rogatoire : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.20 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.20 (112 documents).

- 23 documents proposés par les co-avocats principaux pour les parties civiles (énumérés dans le Doc. n° E109/2.1, à l'exception de tous ceux mentionnés dans le document intitulé « *Inventory of all supporting documents from the Closing Order sections relevant for the first four segments of the trial* », comme expliqué en page 3 du Doc. n° E109/2, qui seront examinés ultérieurement) (les documents n° D222/1.15 et D135.1 ayant déjà été produits devant la Chambre sous les numéros E3/9 et E3/23, respectivement) ;
- Le document restant proposé par la Défense de IENG Sary (énuméré dans le Doc. n° E109/6.2 sous le numéro D222/1.17) (le document n° D313/1.2.2 ayant déjà été produit devant la Chambre sous le numéro E3/88), et
- 78 documents proposés par la Défense de KHIEU Samphan (voir le Doc. n° E109/1.1) (les dix documents suivants ayant déjà été produits devant la Chambre, à savoir le Doc. n° D28-Annexe (E3/21), le Doc. n° 13.2 (E3/182), le Doc. n° D201/8 (E3/43), le Doc. n° D200/3 (E3/64), le Doc. n° D200/9 (E3/67), le Doc. n° D125/160 (E3/58),

elle s'est déjà prononcée. Les catégories de documents A12 et A13 feront l'objet d'une décision écrite de la Chambre et, par conséquent, elles ne feront pas l'objet de ces audiences.

le Doc. n° D167 (E3/42), le Doc. n° D199/20 (E3/96),
le Doc. n° D166/166 (E3/35) et le Doc. n° D91/9 (E3/104)).

3. Tous les documents joints aux procès-verbaux d'audition des témoins ou parties civiles qui ont déjà déposé devant la Chambre de première instance à ce jour, ainsi qu'aux procès-verbaux d'audition des témoins, parties civiles et experts mentionnés dans le mémorandum n° E172 et appelés à déposer au cours des prochaines phases du procès, seront considérés comme ayant été présentés devant la Chambre sauf si les parties y sont opposées.
4. La Chambre de première instance invite toutes les parties à informer sa juriste hors-classe, au plus tard le mercredi 29 février 2012, du temps qu'elles estiment nécessaire pour présenter leurs arguments par rapport à chacune des catégories de documents susmentionnées. La juriste hors-classe de la Chambre appréciera également de recevoir toute suggestion des parties quant à la manière dont devraient s'organiser ces audiences afin qu'elles se déroulent le mieux possible. Après réception de ces suggestions, la Chambre rendra une ordonnance détaillée relative à la tenue de ces audiences.
5. D'autres instructions concernant l'examen de tous les nouveaux documents énumérés par les parties seront données en temps utile, à la suite de la décision pendante devant la Chambre de première instance à ce sujet. Les parties seront également invitées ultérieurement à compléter leurs listes de documents établies en juillet 2011 en indiquant lesquels des documents mentionnés dans leurs listes d'avril 2011 concernent plutôt les dernières phases du premier procès dans le dossier n° 002 (consacrées aux déplacements de la population (phases 1 et 2) ainsi qu'à toute autre catégorie de faits que la Chambre pourrait, de sa propre initiative, considérer comme s'inscrivant dans la portée du premier procès).